

PROCÈS-VERBAL DE LA SECTION FOOTBALL ANIMATION DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Réunion du mardi 10 mai 2022

Présidence : M. Gaëtan Odin

Présents : MM. Benjamin Caruso - Henri Blanc - Gilbert Malzieu - Guy Rey - Mohamed Belmaaziz

Excusés : MM. Claude Fraysse - Alain Huc - Gabriel Jost - David Legras

Absents : MM. Hicham Akrouh- Thierry Bres - Marc Goupil - Antoine Jimenez

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

SECTION U12

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

U12 NIVEAU 1

⚽ Poule A

ENT VALRAS CERS POR/PUISSALICON MAGA 2

Du samedi 7 mai 2022

Est reportée au jeudi 12 mai 2022

(Accord des 2 clubs)

⚽ Poule C

MUDAISON ES 2/SUSSARGUES FC 2

Du samedi 23 avril 2022

Est reportée au mercredi 11 mai 2022

(Accord des 2 clubs)

U12 NIVEAU EXCELLENCE

⚽ Poule B

BASSES CEVENNES 2/BAILLARGUES ST BRES VAL 3

Du samedi 23 avril 2022

Est reportée au samedi 14 mai 2022

(Terrain impraticable)

U12 NIVEAU HONNEUR

⚽ Poule A

MONTLB BESSAN ST THIB 2/CLERMONTAISE 4

Du samedi 2 avril 2022

Est reportée au samedi 14 mai 2022

(Report à la suite des conditions météorologiques)

FORFAITS

JACOU CLAPIERS FA 6

56494.1 - U12 niveau honneur (B) du 23/04/2022

A St Martin Londres US 2

Vu la feuille de match,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe ST MARTIN LONDRES US 2 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe JACOU CLAPIERS FA 6 avec amende de 28€ (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe ST MARTIN LONDRES 2 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

ENT VALRAS CERS PORT 5

56454.1 – U12 niveau honneur (A) du 7/05/2022

Contre PUISSALICON MAGA 3

Vu la feuille de match,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe PUISSALICON MAGA 3 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe ENT VALRAS CERS POR 5 avec amende de 56€ (28€ x 2 forfait à domicile) pour en reporter le bénéfice à l'équipe PUISSALICON MAGA 3 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

SECTION U13

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

U13 NIVEAU 1

⊗ Poule B

PIGNAN AS 1/MUDAISON ES 1

Du samedi 23 avril 2022

Est reportée au mercredi 11 mai 2022

(Terrain impraticable)

U13 NIVEAU EXCELLENCE

⊗ Poule A

MONTLB BESSAN ST THIB 1/CAZOULS MAR MAU 1

Du samedi 2 avril 2022

Est reportée au samedi 14 mai 2022

(Report à la suite des conditions météorologiques)

⊗ Poule B

BOUZIGUES LOUPIAN 1/CANET AS 1

Du samedi 23 avril 2022

Est reportée au samedi 14 mai 2022

(Arrêté municipal)

⊗ Poule C

ASPTT MONTPELLIER/ST GELY FESC

Du samedi 21 mai 2022

Est reportée au mercredi 18 mai 2022

(Accord des clubs via footclub)

M. PAILLADE MERCURE 1/M. ST MARTIN 1

Du samedi 23 avril 2022

Est reportée au samedi 14 mai 2022

(Terrain impraticable)

⚽ Poule D

PRADES LE LEZ FC 1/M. PETIT BARD FC 1

Du samedi 23 avril 2022

Est reportée au mercredi 11 mai 2022

(Terrain impraticable)

U13 NIVEAU INTERDISTRICT

⚽ Poule A

O ALES EN CEVENNES 1/ST GELY FESC 1

Du samedi 23 avril 2022

Est reportée au samedi 14 mai 2022

(Condition météorologique)

ABSENCE DE NUMERO DE LICENCE

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors des rencontres suivantes :

ES PEROLS 1

56153.1 – U13 niveau excellence (D) du 23/04/2022

Amende : 5 € (arbitre assistant)

FEUILLES DE MATCH ADRESSÉES HORS DÉLAIS

Vu les feuilles de matchs,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour feuille de match adressée hors délais :

AS BEZIERS 2

55745.1 – U13 niveau 1 (A) du 23/04/2022

Amende : 50€ : 6^{ème} H.D* (cachet de la poste du 2/05/2022)

ST MARTIN LONDRES US 2

56494.1 – U12 niveau honneur (B) du 23/04/2022

Amende : 50€ : 3^{ème} H.D* (reçu accueil le 6/05/2022)

H.D* : hors délai

Conformément aux dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCH NON PARVENUES – DÉCISIONS

VIL MAGUELONE 1/SC LODEVE 1

56106.1 – U13 niveau excellence (C) du 23/04/22

Vu le rappel publié dans l'Officiel 34 N°36 du 27/04/2022

En l'absence de la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT »,

La Commission dit match perdu par pénalité -1 (moins 1) point avec amende de 50 € à l'équipe VIL MAGUELONE 1 pour en reporter le bénéfice à l'équipe SC LODEVE 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

VIL MAGUELONE 2/ST JEAN VEDAS 4

56359.1 – U12 niveau excellence (B) du 23/04/22

Vu le rappel publié dans l'Officiel 34 N°36 du 27/04/2022

En l'absence de la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT »,

La Commission dit match perdu par pénalité -1 (moins 1) point avec amende de 50 € à l'équipe VIL MAGUELONE 2 pour en reporter le bénéfice à l'équipe ST JEAN VEDAS 4 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le mardi 17 mai 2022.

Le Président,
Gaëtan Odin

Le Secrétaire de séance
Henry Blanc